



DT/DICT – les impacts pour les collectivités et les gestionnaires de réseaux

Erwan LEMARCHAND
AITF et collectivité territoriale

Les collectivités impactées à tous les étages

Maître d'Ouvrage

Des responsabilités en phase travaux et en phase étude

Exploitants de réseaux

Inscription obligatoire au guichet unique

Un niveau d'exigence accru des données cartographiques

« Entreprises » de travaux

Les régies de travaux et les services espaces verts

Gestionnaires de l'espace public

Les conséquences des investigations complémentaires

Les collectivités Maître d'Ouvrage

Des DT à réaliser avant travaux

Consultation **obligatoire** du guichet unique pour chaque projet avant travaux

Très peu de travaux exemptés de DT, la notion de travaux de faible ampleur disparaît - *travaux horticoles ou agricoles < 40 cm, travaux sans fouille ni enfoncement, travaux de substitution d'objet existant, travaux urgents*

Des cas restreints de **DT-DICT conjointes** – *travaux ponctuels et très limités dans l'espace et le temps*



Formation des agents dans les services et adaptation des marchés de maîtrise d'oeuvre

Les collectivités Maître d'Ouvrage

Des investigations complémentaires à réaliser avant travaux

Pour tous les réseaux sensibles en classe B ou C (précision > 40/50 cm)

Un **coût supporté par les maîtres d'ouvrage** sauf pour la classe C (partage des coûts avec les exploitants)

Les résultats des **IC à intégrer au projet avant réalisation des travaux** et à transmettre aux exploitants



Sécurisation du processus dans les collectivités, adaptation des clauses techniques et financières dans les marchés de travaux et budget à prévoir

Les collectivités Maître d'Ouvrage

Renforcement des responsabilités en phase travaux

Responsabilité du **marquage/piquetage** avant travaux

Introduction d'un nouveau droit pour les entreprises,
l'arrêt de travaux sans préjudice notamment financier
en cas de découverte de réseaux ou d'écart de
positionnement de plus d'1,5 mètre

Réalisation **des plans de récollements** sur les ouvrages
enterrés en classe A



**Adaptation des clauses techniques et financières
dans les marchés de travaux**



Les collectivités Exploitantes de réseaux

Qui est concerné ?

Les communes, les collectivités territoriales, les syndicats intercommunaux ou les intercommunalités qui **exploitent en régie des réseaux**

Les **délégués des DSP** directement

Une obligation de mise à jour des plans de zonage sur le guichet unique et de gestion des réponses aux DT-DICT



Information / formation des personnels concernés

Les collectivités Exploitantes de réseaux

Des flux DT-DICT en augmentation

Forte augmentation des flux attendue notamment des DT

Des délais de réponses aux DT-DICT courts : **9 jours** ou 15 jours si déclaration « papier »

Une **dématérialisation des flux** rendue nécessaire



S'appuyer

sur un **Système d'Information Géographique fiable**
et un **prestataire d'aide pour gérer les flux**

Les collectivités Exploitantes de réseaux

Renforcement des exigences cartographiques

Indication des classes de précisions sur les plans réseaux

Des exigences sur les plans récolements : agrément des opérateurs et **classe A obligatoire**

A terme la classe A de précision pour tous les réseaux : intégration des résultats des IC



Développer des SIG pour gérer la cartographie des réseaux
(mutualisation des moyens...)

Les conséquences , pour l'espace public

Des impacts sur l'espace public

Risque de multiplication **des sondages** en phase étude et en phase préalable aux travaux

Risque de **ralentissement des projets** : des exigences plus fortes avant travaux et nouveau droit de retrait pour les entreprises « arrêts de travaux »



Un renforcement des outils de coordination
et la nécessité de développer les techniques d'investigations
non destructives

Les conséquences , pour l'espace public

Des modes de gestion à revisiter

Une réflexion sur les liens entre cette réforme, **les règlements de voirie, la coordination des travaux et les arrêtés de circulation**

La question des fonds de plans mutualisés (BDU) sur un territoire est posée (mutualisation des moyens...)

Des enjeux pour les gestionnaires d'une meilleure connaissance et maîtrise du sous-sol



**Clarification des rôles sur un territoire
et développement des partenariats**